



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation des entreprises (DCE)

Réalisation d'une infographie des chiffres clés du réseau des Parcs naturels régionaux de France

Consultation en procédure adaptée

1. Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège au 27 rue des petits hôtels à Paris (75010), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

2. Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des Parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

3. Objet de la prestation

Réalisation d'une infographie des chiffres clés des Parcs naturels régionaux

Consultation en procédure adaptée.

4. Description de la prestation

Contexte :

La Fédération des Parcs a produit en 2024 un certain nombre de chiffres clés permettant de caractériser l'impact du classement « Parc naturel régional ». Ces chiffres couvrent différentes thématiques représentatives des missions des Parcs : agriculture, patrimoine naturel, aménagement du territoire, économie, forêt etc.

Parmi ces indicateurs, une vingtaine ont été extraits afin d'élaborer un poster à destination du grand public visant à mettre en valeur l'action des Parcs naturels régionaux au regard des objectifs qui leur sont confiées par la loi (voir Annexe 1).

Un travail plus approfondi a été réalisé sur les indicateurs de la thématique agriculture, permettant d'avoir à disposition une douzaine d'indicateurs détaillés (voir Annexe 2).

Il y a derrière ces chiffres un enjeu important de communication, en effet le réseau des 59 parcs naturels régionaux manque à ce jour de chiffres permettant de les caractériser malgré une forte demande des parcs, des élus et du grand public.

Objectifs et attentes :

L'objet de cette prestation consiste à mettre en valeur et forme les chiffres clés qui seront fournis par la Fédération, sous forme de poster imprimable et de visuels pour les réseaux sociaux. Les chiffres clés devront être accompagnés de visuels, courtes phrases d'explication, infographies, pictogrammes etc. Une indication des sources de données et du millésime de chaque chiffre pourra être indiquée.

La première commande concernera la mise en valeur des chiffres clés du réseau ; il est également prévu des commandes supplémentaires pour la mise en valeur des chiffres détaillés de certaines thématiques (au moins pour la thématique agriculture).

Une attention particulière devra être portée à la hiérarchisation des informations, pour faciliter une lecture rapide et percutante. Un travail sur le narratif (slogans, accroches, sous-titres) est attendu afin de rendre le support vivant et engageant.

Les chiffres clés devront être modifiables facilement sans toucher à la structure du poster afin de permettre une mise à jour régulière.

L'ensemble des documents devront respecter la charte graphique de la Fédération (polices, couleurs principales, logos, principes visuels), sans exclure une dimension créative et artistique.

Les fichiers créés seront libres d'utilisation pour tous les supports de communication de la FPNRF.

Description des prestations :

1/ Poster simple

Le document devra être fourni en versions imprimables et sous les formats suivants : .PNG, .JPEG et .AI, en dossier rassemblé sous Indesign, et une version avec les traits de coupe. Une version optimisée pour le digital (PDF pour diffusion mail et téléchargement web) devra être proposée en basse et haute définition.

2/ Poster pliable

Concernant ce format, la conception graphique devra utiliser un jeu de pliage permettant différents temps de lecture (introduction, chiffres par grandes typologies d'actions, etc.). Le format fini devra être inférieur à 21x27 pour être éventuellement inséré (piqué ou jeté) dans le magazine Parcs diffusé à 170 000 exemplaires.

Le document devra être fourni en versions imprimables et sous les formats suivants : .PNG, .JPEG et .AI, en dossier rassemblé sous Indesign, et une version avec les traits de coupe. Une version optimisée pour le digital (PDF pour diffusion mail et téléchargement web) devra être proposée en basse et haute définition.

3/ Visuels pour les réseaux sociaux

Une proposition de déclinaison du poster pour une communication sous forme de mini-série pour les réseaux sociaux est également attendue mais aussi des adaptations au format bannière (image) pour les couvertures de nos comptes. Les dimensions seraient : pour Facebook 850 x 315 pixels / pour LinkedIn 1200 x 627 pixels

A noter, l'impression ne fait pas partie de ce marché.

Méthodes et conditions de réalisation

- Une réunion préparatoire de lancement de la prestation
- Mise à disposition par la Fédération de l'ensemble des éléments à faire figurer dans le poster
- Deux réunions intermédiaires d'échange et d'arbitrage sur la base de propositions
- Livraison des posters et visuels

5. Modalités de passation

Type de marché :

Ce marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu à prix unitaires.

Livrables :

Pour chaque bon de commande, il sera attendu un des trois livrables *a minima*.

Pour la première prestation les trois livrables sont attendus (poster simple, poster pliable, visuels pour les réseaux sociaux).

Délais d'exécution :

1 mois à partir de la notification par le maître d'ouvrage.

Date prévisionnelle de démarrage de la 1^{ère} prestation : 20/11/2025

Date attendue de livraison de la 1^{ère} prestation : 15/12/2025

Prix :

Ce marché est conclu pour un montant maximum de 39.000€ HT pour toute la durée de l'accord-cadre.

Les prestations sont réglées par application des prix unitaires, selon les quantités commandées et effectivement réceptionnées.

La titulaire devra fournir un devis à réception de chaque bon de commande.

Les prix sont révisibles dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur à la date d'engagement. Ils sont révisés à chaque date anniversaire du marché. La formule mise en œuvre est la suivante :

Prix révisé = prix initial x (indices ou index à la date de début d'exécution des prestations - 3 mois) / (indices ou index de la date de fixation du prix dans l'offre) avec, pour indice de révision de prix, l'indice SYNTEC.

Règlement :

Le titulaire du marché enverra une demande de paiement à service fait.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date d'exécution de la prestation.

Durée :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 2 ans ferme à compter de la date d'engagement.

6. Conditions de remise de votre offre

Délais : offre à remettre avant le 12 novembre à 12h00

L'offre est à adresser par courriel à Fabien Hugault et Léa Roumazeilles

Courriels : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr et lroumazeilles@parcs-naturels-regionaux.fr

L'offre devra contenir :

- Les références de l'entreprise (attestation des statuts et code SIRET)
- Un descriptif textuel
- Un portfolio
- Un rétro planning pour la première prestation
- Un devis détaillé, avec les prix unitaires par type de prestation (poster simple, poster pliable, visuels réseaux sociaux)

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- Attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public ;
- Attestations de régularité sociale et fiscale
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Un seul attributaire du marché.

7. Critères de choix

Les offres seront analysées selon les critères suivants : Qualité de la proposition (60%) et budget détaillé (40%)

La FPNRF se garde la possibilité de recourir à la négociation.

8. Contacts et renseignements :

Fabien Hugault

fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

06 99 93 82 91

Léa Roumazeilles

Lroumazeilles@parcs-naturels-regionaux.fr

06 59 60 56 73

9. Annexes :

Annexe 1 : Exemple des chiffres clés toutes thématiques

Annexe 2 : Exemple de chiffres sur la thématique agriculture